

Motion sur le podcast Partir

Lancer une collection de Podcast sur le thème du tourisme et du patrimoine local ne peut qu'être salué par les salarié.e.s et les élu.e.s qui attendaient depuis très longtemps de pouvoir apporter leur contribution à une production audio élaborée ambitieuse.

Malheureusement, les déconvenues concernant ce podcast se succèdent depuis le début de sa réalisation.

Les équipes, initialement enthousiastes, ont dû faire avec un cahier des charges mouvant, puis de plus en plus rigide, puis finalement contradictoire. Les professionnels pensaient pouvoir exercer leurs compétences, très solides en ce qui concerne le reportage sur le terrain, pour valoriser leur territoire à travers un format long, permettant d'approfondir un sujet porteur pour lequel la légitimité du réseau est incontestable. Au fil de l'avancement du travail, il.elle.s ont découvert que ces compétences n'étaient requises qu'à minima puisque c'est la Direction, à Paris, qui prend les décisions, modifie l'écriture, impose le contenu, jusqu'à décider de la pertinence des spécificités locales. Que reste-t-il ?

Un carcan très rigide et de nombreuses incohérences fragilisent les volontaires, un peu perdus face aux injonctions contradictoires de la Direction du numérique et de la Direction des Programmes.

Par ailleurs, le malaise profond subi par les responsables territoriaux des Studios de Création se répercute sur les équipes qui devaient bénéficier de leurs compétences pour l'élaboration des épisodes.

Les salarié(e)s des stations qui travaillent sur ce podcast sont régulièrement témoins d'échanges tendus entre la responsable du service et les responsables territoriaux des studios de création.

Les élu.e.s et représentants syndicaux demandent à la direction de rétablir des consignes claires et une marge de manœuvre suffisante pour que les équipes locales retrouvent autonomie et créativité et pour que les épisodes de "Partir" soient à l'image de leur territoire : authentique et purement locaux, ainsi que 100% sans IA !

Votée à l'unanimité des élus présents.

Paris le 13 février 2025.